

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

25 AVRIL 2022
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 25 avril 2022, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Maire: M Beny Masella
Conseillères: Mme Lauren Small-Pennefather Sièges 1
Mme Elizabeth Ulin Sièges 2
Mme Maria Torres Sièges 4

Absente: Conseillère : Mme Colleen Feeney Sièges 3

Aussi présents: Me Raffaella Di Stasio, Directrice générale
Me Claude Gilbert, Greffier
Mme Elisabeth Roy, Responsable des communications

Le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Quatre (4) résidents et visiteurs y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20220425-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h04.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 25 avril 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20220425-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance ordinaire du 28 mars 2022; et
- séance spéciale du 7 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité.
20220425-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

Le Maire rappela le fonctionnement des périodes de questions du public.

Il rappela le fonctionnement des périodes de questions. Lors de la première période de questions, le Conseil répondra aux questions sur n'importe quel sujet venant de la salle pendant 25 minutes au maximum et ensuite il répondra aux questions similaires reçues via le site internet jusqu'à 14h00 pendant 25 minutes au maximum. Lors de la deuxième période de questions, les questions doivent porter sur les points à l'ordre du jour venant de la salle pendant 10 minutes et ensuite pendant 10 minutes de celles reçues via le site internet durant la séance. Dans chaque cas, les résidents pourront commencer par un court préambule, puis poser une question principale et une de suivi.

Il fit une mise à jour du projet de Centre récréatif et sportif. Il mentionna que la Ville avait entamé la phase de consultation. Deux consultations publiques formelles ont eu lieu. L'événement fût annoncé sur le site internet de la Ville et sur les réseaux sociaux et il était ouvert à tous les résidents. L'événement fût guidé par un animateur professionnel pour assurer que la Ville obtienne le maximum d'informations et de commentaires sur le projet. Il y a eu une présentation sur l'état du projet, les croquis préliminaires, les pièces et usages, puis une période de questions suivi de trois ateliers de discussion dans lesquels plusieurs sujets furent abordés (notamment : le type de programmation, les raisons pourquoi certaines personnes ne participaient pas aux activités récréatives, les points positifs et négatifs des croquis présentés, la perception générale du projet). Après chacun des ateliers, les gens retournaient dans le plus grand groupe et une personne résumait les discussions qui ont eu lieu dans les sous-groupes. Le Maire nota que la quantité et la qualité des commentaires et interventions allaient au-delà de ce que la Ville s'attendait. Il ajouta que beaucoup de préoccupations avaient été répondues lors de réunion du Comité de pilotage et autres suggestions seront résumées dans un rapport à la fin de la période de consultation.

7. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 4

La Conseillère Maria Torres étant absente, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme (1) et Environnement (2).

b) Siège Numéro 1

Lauren Small-Pennefather, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Urbanisme (2).

c) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics, Communications et Environnement (1).

d) Siège Numéro 3

La Conseillère Colleen Feeney étant absente, le Maire lut rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Récréation et aux sujets liés au statut de municipalité ami des aînés.

8. Première période de questions du public

À 20h22, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents présents ont été invités à poser leurs questions d'intérêt général au Maire et aux conseillères. Les questions soumises à l'avance ont également été prises.

1. Abby Shyavitz

D'une part, elle demanda si la Ville allait prendre position sur le projet de loi 96 concernant les droits linguistiques, notamment sur l'obligation des étudiants anglophones des cégeps de suivre des cours de/en français, et si le maire, en sa qualité de président de l'Association des municipalités de banlieue, pouvait faire un suivi avec des autres villes de l'île. D'autre part, concernant le futur Centre, elle demanda si le Conseil allait approcher Côte-Saint-Luc pour prendre des dispositions pour que les résidents aient accès à leurs installations lors des travaux du centre.

2. Robert Soden

Il avait l'impression que Avon devrait avoir deux voies direction ouest et une voie direction est. Il a fait un croquis et pris quelques photos pour accompagner ses propos. Il demanda également comment un résident peut soumettre une question avec photos, graphiques et documents quand l'hôtel de ville n'est ouvert que les mardi et jeudi.

3. Domenica Pulcini

Elle nota que le terrain près de l'église, au coin de Ronald et Brock N., et la piste cyclable n'étaient pas maintenus. Elle demanda s'ils appartenaient à la Ville et, si oui, si la Ville pouvait faire quelque chose.

4. Donna McLaughlin

D'une part, elle mentionna que les lampadaires sur Ballantyne S, Brock S et Courtney S n'ont jamais été changés et donc que la luminosité en soirée et durant la nuit est insuffisante et crée un sentiment d'insécurité. D'autre part, elle demanda s'il va y avoir un parc canin au nouveau centre.

5. Aubri Marchand

Elle demanda quand la Ville planifiait remplacer la rue et les conduites sur les deux blocs restant de Brock N.

6. Andre Chenier

Il mentionna que la Ville avait le taux de taxe le plus élevé sur l'île de Montréal et qu'il était d'avis que la Ville ne pouvait pas s'offrir ce projet et que plus de 50% du coût du projet sera financé par des fonds empruntés et au détriment de l'entretien des rues. Il demanda un référendum sur ce dossier.

7. Sylvia Gervais

Elle demanda quelles rues allaient être complètement réparées cet été.

8. Susan Elgie

Elle mentionna avoir vu une dinde sauvage son terrain en train de manger. Elle mentionna également avoir expérimentée son premier vol sur son porche; elle n'était pas sûre à qui s'adresser.

9. Calvin Leung

Il demanda s'il y avait des plans pour une station Bixie près de la station de train.

10. Alessandra Cesari

Elle mentionna que certains arrondissements ont des subventions pour acheter des produits menstruels durables tels que des sous-vêtements menstruels lavables et des serviettes hygiéniques. Elle demanda si la Ville pouvait considérer faire de même.

11. Karen Donnelly

Elle demanda quand la piste cyclable en bas de Brock S allait être nettoyée; c'est un enjeu de sécurité en raison de la gravelle qui s'y trouve. Elle demanda si chaque ville était responsable pour sa portion de la piste cyclable.

12. Merle Mcphail

Il mentionna que l'autobus arrête devant sa maison et que trois trous se sont développés dans la rue. De plus, des débris sont sur le trottoir et posent un risque pour les piétons. Il demanda quand cette situation pouvait être réglé.

La première période de questions prit fin à 20h47.

9. Contrats et Greffe

a) Participation à un regroupement afin de retenir les services d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux – mandat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour préparer un appel d'offres commun

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a reçu une proposition de l'UMQ de former, en son nom et au nom d'autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU que, conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU que ce processus est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement », adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest informe l'UMQ de son intérêt à adhérer à un regroupement de municipalités pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux, et confie à l'UMQ le mandat de gérer le processus menant à l'adjudication d'un contrat à cette fin.

2) Que le contrat qui pourra ainsi être octroyé soit d'une durée d'une année, plus quatre options de renouvellement annuel.

3) Que la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à la préparation de cet appel d'offres.

4) Que la Ville s'engage également à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait traité directement avec le consultant à qui le contrat pourra ainsi être octroyé.

5) Que la Ville accepte de payer à l'UMQ des frais de gestion s'élevant à 1.15% des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.
20220425-004

b) Entente inter-municipale avec la Ville de Montréal relativement à l'installation de compteurs d'eau aux normes pour les établissements institutionnels et commerciaux de Montréal-Ouest

ATTENDU que l'Agglomération de Montréal, pour se conformer aux exigences gouvernementales, a adopté un règlement qui rend obligatoire, dans les immeubles non-résidentiels, l'installation de compteurs d'eau respectant des normes définies;

ATTENDU que l'Agglomération a délégué aux villes liées, par un autre règlement, la responsabilité de remplir les obligations qui en découlent sur leur territoire respectif;

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest sollicite dans ce but l'assistance technique de la Ville de Montréal pour l'exécution de certains travaux et la fourniture de services;

ATTENDU qu'une entente inter-municipale a été rédigée par la Ville de Montréal afin de préciser les obligations et responsabilités de chaque partie;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les termes de l'entente inter-municipale proposée avec la Ville de Montréal relativement à l'installation de compteurs d'eau pour les établissements institutionnels, commerciaux et industriels de Montréal-Ouest, à l'exception des articles 4 i) et 5 c) dont elle demande le retrait.

2) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ladite entente ainsi modifiée.

Adoptée à l'unanimité.
20220425-005

c) Cession d'une parcelle de terrain au ministère des Transports du Québec (MTQ) et actes de servitude au parc Ronald

ATTENDU que le ministère des transports du Québec (MTQ) a communiqué avec divers propriétaires, du côté sud de la promenade Ronald, afin d'acquérir des parcelles de terrain à l'arrière de ces propriétés, pour les besoins du projet de l'échangeur Turcot;

ATTENDU que le MTQ a informé la Ville qu'il doit ainsi acquérir une petite portion du parc Ronald de même qu'une servitude perpétuelle pour l'installation et l'entretien d'un isolant rigide sur une autre portion, et régulariser l'occupation temporaire du parc durant les travaux;

ATTENDU que des négociations s'ensuivirent afin de conclure une entente à l'amiable;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu :

1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte de vendre le lot 5 903 679 au MTQ, soit une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 66.6 mètres carrés.

2) Que la Ville accepte de consentir au MTQ une servitude perpétuelle de construction sur une partie du lot 5 903 678 pour l'installation et l'entretien d'un isolant rigide, soit une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 105.2 mètres carrés.

3) Que la Ville ratifie la concession au MTQ d'une servitude temporaire de construction sur une partie du même lot en 2015, soit une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 805.1 mètres carrés, pour une durée de sept mois.

4) Que le prix de vente incluant les servitudes perpétuelle et temporaire soit de 10 000\$ avant taxes s'il y a lieu.

5) Que les honoraires professionnels et autres coûts reliés aux travaux, contrats ou ententes soient à la charge du MTQ incluant, entre autres, les frais d'arpentage, de notaire, de lotissement et de publication, suivant l'annexe à l'entente citée plus bas.

6) Que l'une des conditions de la servitude soit que le MTQ devra s'assurer que les lieux soient remis en état après les travaux, tel que spécifié en annexe « A » de l'entente administrative (numéro de référence : 6 2015 4004).

7) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis au nom de la Ville pour donner effet à la présente résolution, incluant tout contrat notarié dans le but de compléter le dossier aux fins de publicité foncière.

8) Que la résolution # 20151016-003 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité.
20220425-006

10. **Administration et finances**

a) **Approbation des déboursés – 26 mars au 20 avril 2022**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Penefather, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 26 mars au 20 avril 2022 totalisant 667 000 069.06 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20220425-007

b) **Délégation de pouvoirs pour le mois d'avril 2022**

Il fut proposé par Lauren Small-Penefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois d'avril 2022.

Adoptée à l'unanimité.
20220425-008

c) **Certificats d'investissement de RBC**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que le Conseil ratifie la décision administrative prise par la Trésorière, le 22 avril 2022, d'encaisser 5 000 000\$ placés en vertu de la résolution 20220328-008 et d'investir 3 500 000\$ dans un certificat garanti auprès de la Banque Royale du Canada pour la durée de 60 jours (un taux annuel de 1.63%).

Adoptée à l'unanimité.
20220425-009

11. **Service d'urbanisme**

a) **Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 avril 2022.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
17 Ballantyne S	Remplacement de la porte de garage, installation de gouttières et installation de volets à l'avant
67 Strathearn N	Reconstruction de la cheminée du toit au sol;
77 Brook N	Remplacement de la porte avant;
43 Ballantyne N	Remplacement d'une fenêtre;
61 Brook N	Remplacement du revêtement extérieur, fenêtres et portes, avec modification aux ouvertures, remplacement de l'escalier, palier et garde-corps avant.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
64 Ballantyne N	Remplacement de la porte de garage;
160 Westminster N	Remplacement de vingt fenêtres et d'une porte-patio.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
154 Ballantyne N	Remplacement de la porte avant;
160 Westminster N	Remplacement de la porte avant, d'une fenêtre et du revêtement de la toiture.

Adoptée à l'unanimité.
20220425-010

12. Travaux publics

a) Chemin de fer Canadien Pacifique – bail de terrain (dépôt de neige)

ATTENDU que la Ville utilise présentement, comme lieu de disposition de neiges usées, un terrain situé derrière l'aréna et l'édifice des Travaux publics sur Bedbrook et qui est la propriété de la Compagnie Chemin de fer Canadien Pacifique;

ATTENDU que la compagnie a offert à la Ville de conclure une nouvelle entente, considérant que le bail en cours se termine le 30 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les conditions de ce bail avec la Compagnie Chemin de fer Canadien Pacifique pour le terrain mentionné au préambule.

2) Que la durée du nouveau bail soit de trois (3) ans à compter du 1er mai 2022.

3) Que le loyer annuel soit de trente-deux mille cinq cent dollars (32 500\$) plus les taxes applicables, avec augmentation au taux de cinq pour cent (5%) au 1er mai chaque année, à compter de 2023.

4) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de location au nom de la Ville.

5) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-599

Adoptée à l'unanimité.
20220425-011

13. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

14. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

15. Dépôt de documents

a) Rapport du vérificateur

Le rapport du vérificateur pour 2021 fût déposé au Conseil. Le Maire résuma les grands points du rapport.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

17. Seconde période de questions du public

À 21h06, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les personnes présentes furent invitées à poser leurs questions au Maire et aux conseillères concernant les points à l'ordre du jour. Les questions soumises en ligne furent également prises.

18. Levée de la séance

À 21h07, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20220425-012

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives - 20220425*